

Délibération n° 2021-02-04-02-08
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EPL 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme Eclairage Public travaux sous mandat 2021 - (code : EPL 2021-4581)

Le montant total des travaux prévus au programme Eclairage Public travaux sous mandat s'élève à 150 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 150 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	150 000,00 €
CP 2021	:	75 000,00 €
CP 2022	:	75 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participations des tiers lotisseurs :	150 000,00 €
TOTAL	: 150 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.